

RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 17 décembre 2008 à 20 heures 30, Salle de Réunion de la Mairie de Rodelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Maire.

Etaient présents :

- M. LALLE Jean-Michel, Maire*
- M. BRALEY Christian, 1^{er} Adjoint*
- M. GUIBERT Michel, 2^{ème} Adjoint*
- Mme BRUEL FRAYSSE Magaly, Conseillère Municipale*
- Mme CATUSSE Véronique, Conseillère Municipale*
- M. CLAPIER Jean-François, Conseiller Municipal*
- M. COSTE Claude, Conseiller Municipal*
- Mme FERAL Marielle, Conseillère Municipale*
- Mme FIRMIGNAC Claudine, Conseillère Municipale*
- M. GUILLOTH Pascal, Conseiller Municipal*
- M. POUGET Georges, Conseiller Municipal*
- M. PUECH Maxime, Conseiller Municipal*

Excusés : *M. BLANC Daniel, 3^{ème} Adjoint, M. LEMOURIER Joseph, Conseiller Municipal, M. PRIVAT Julien, Conseiller Municipal.*

ORDRE DU JOUR :

- Indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2008,
- Approbation de la convention de prestation de service relative à l'entretien des installations d'éclairage public, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011,
 - Nouveau tableau des effectifs,
- Approbation de la délibération de la Commission Syndicale de Bezannes concernant l'élection du Président,
 - Point sur les travaux en cours,
 - Travaux à réaliser,
 - Questions diverses.

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'ANNEE 2008 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de la loi, les Communes sont tenues de fournir un logement convenable aux instituteurs attachés aux écoles publiques ou, à défaut, de leur verser une indemnité représentative.

Ce montant est fixé par Monsieur le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education et des Conseils Municipaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Rodelle propose de retenir l'augmentation qui sera la plus favorable pour les instituteurs.

Une délibération sera prise en ce sens.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, DU 1^{er} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2011 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par lettre du 10 juillet 2008, le SIEDA a saisi la commune afin de connaître sa position sur la convention de prestation de service relative à l'entretien des installations d'éclairage public.

Après la mise en concurrence des trois entreprises désignées par la Commune, Monsieur le Maire présente les résultats des négociations :

APPEL D'OFFRES ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2009/2011			
DESIGNATION	SPIE Sud Ouest	CEGELEC	GUIRANDE
Source lumineuse	16.80 €	23.50 €	23.50 €
Armoire de commande	18.00 €	42.00 €	14.20 €
Cellule photoélectrique	17.00 €	12.10 €	14.50 €
Horloge astronomique	40.00 €	43.20 €	29.60 €

Cette procédure adaptée a permis de faire ressortir que l'offre économiquement la plus avantageuse a été présentée par l'entreprise SPIE Sud Ouest sise à Sébazac Concourès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de prestation de service pour l'entretien Eclairage public,
- autorise Monsieur le Maire à la signer avec l'entreprise SPIE Sud Ouest, précitée,
- s'engage à veiller, en étroite partenariat avec le SIEDA, au respect des termes de la convention et l'autorise à procéder, si nécessaire, à tous contrôles ou vérifications utiles,
- s'engage à créer annuellement les ressources nécessaires aux règlements définis dans la convention.

Une délibération sera prise en ce sens.

NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau des effectifs est un élément qui fait partie intégrante de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il est de ce fait appelé à être en constante mutation, la mise à jour intégrant les mouvements de personnel, les recrutements ainsi que les dernières réussites aux concours.

Monsieur le Maire propose de fixer le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 17 DECEMBRE 2008

GRADES	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES OUVERTS	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET	DISPONIBILITES
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché territorial	A	1	1	1	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1		
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2	2	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe stagiaires	C	2	2	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C				2
NON TITULAIRE					
Adjoint technique 2 ^{ème} classe non titulaire		1	1		
TOTAL		8	8	4	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents, le nouveau tableau des effectifs de la Commune de Rodelle.

Une délibération sera prise en ce sens.

APPROBATION DE LA DELIBERATION DE LA COMMISSION SYNDICALE DE BEZONNES CONCERNANT L'ELECTION DU PRESIDENT :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Commission Syndicale de Bezannes en date du 15 novembre 2008, concernant l'élection du président, suite aux élections du 5 octobre 2008. Monsieur Alain DELMAS a été proclamé président.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération, qui sera transmise en Préfecture.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

Ecole de Bezannes :

Suite à la mise en sens interdit du chemin de l'école, l'accès depuis l'arrière de la maison du Causse, au chemin pour remonter vers les terrains agricoles, a été amélioré.

Les petits travaux à l'école sont terminés :

Les panneaux de baskets ont été refaits à neuf, le portail d'entrée a été ressoudé, les poubelles extérieures ont été à nouveau fixées, le bac à sable a été déplacé, les néons ont été changés, le bardage du préau a été réalisé, le papier opaque sur les fenêtres de la classe de Mme Corredor a été placé, le meuble sous l'évier dans la classe de Mme Corredor sera changé pendant les vacances de Noël.

Les placards commandés chez Lapeyre seront placés pendant les vacances de Noël dans la salle de motricité.

Concernant les plantations d'arbres dans la cour, la Pépinière Départementale a fait plusieurs propositions, à voir avec les instituteurs et les parents d'élèves.

Chemins derrière Lédénac :

A la demande de Monsieur Pierre BOUSQUET, le chemin donnant accès à ses parcelles a été élargi. Le petit chemin derrière la marre a été empierré.

Village de Rodelle :

Le mur de soutènement surplombant la maison de Mr et Mme Sola est terminé.

Salle des fêtes de Saint Julien de Rodelle

Nettoyage de l'extérieur de la salle a été réalisé par les employés municipaux à l'aide du nettoyeur haute pression.

Le nettoyage de la cuisine par les employés communaux est en cours. La cloison pour délimiter l'accès au compteur électrique est terminée.

Monsieur GUIBERT doit relancer l'entreprise THERMISOL, qui doit nous adresser un devis concernant le changement des plaques murales qui sont cassées.

Four à pain de Saint Julien de Rodelle :

Aucun devis n'a été pour l'instant envoyé, les entreprises FERRIE, VIGUIE et ARNAUD, ont été pourtant sollicitées.

TRAVAUX A REALISER :

Stade de Saint Julien de Rodelle :

Les employés devront buser le fossé pour pouvoir passer avec un engin afin de placer les abris des joueurs et entretenir le talus. Les piquets cassés de la main courante seront remplacés.

Des petits panneaux « visiteurs » et « AS St Julien » seront placés aux vestiaires et sur les abris des joueurs.

Vestiaires : Les employés municipaux réaliseront la pose des gouttières.

Contrôle des installations de Gaz :

Suite au passage du Bureau Véritas concernant le contrôle des installations de gaz, quelques travaux de mises aux normes sont à prévoir dans les salles des fêtes et au Couvent de Bezannes, notamment le nettoyage des hottes et extracteurs.

Maison du Causse de Bezannes :

Il est urgent de procéder à l'entretien des boiseries extérieures de la Maison du Causse, plusieurs devis seront demandés.

Concernant l'aménagement intérieur, Monsieur Teisserenq, Architecte Habitat Rural, doit nous faire parvenir une proposition financière pour la pose d'un bardage bois assez large sur les murs.

Monsieur BRALEY doit étudier la possibilité de placer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la Maison du Causse et sur l'église de Bezannes.

Village de Rodelle :

Monsieur CAUSSE des Bâtiments de France avait, à l'époque préconisée la pose d'une rampe pour sécuriser l'accès allant chez Monsieur FERRIE, mais le Conseil Municipal trouve cette solution dangereuse. Il préfère qu'un muret soit construit.

Devis de l'entreprise FERRIE, 3 958,76 € TTC
Monsieur GUIBERT souhaite attendre les autres propositions.

Ecole de Bezannes :

Le Conseil Municipal a décidé de faire chiffrer les travaux suivant : aménagement du hall d'entrée, réfection du couloir et de la cage d'escalier, l'escalier sera réalisé avec les mêmes matériaux que ceux utilisés pour les marches de la salle du haut. Le montant des travaux sera porté au BP 2009. Monsieur GUIBERT est chargé de contacter en outre Mr BARRIAC, domicilié sur la Commune de Rodelle, pour qu'il établisse un devis.

Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur DELLUS mette en place, pour le chauffage de l'école, une programmation d'abaissement de température nécessaire pendant les vacances scolaires, afin de réaliser des économies de chauffage.

Suite à la demande des instituteurs de mettre un point d'eau froide dans la cour et dans les toilettes, le Conseil Municipal après avoir étudié différentes possibilités : fontaines à eau ou pose d'un robinet supplémentaire dans les toilettes, décide :

- de ne pas placer de point d'eau à l'extérieur, cela entraînerait plusieurs problèmes : gel l'hiver, les enfants peuvent le laisser ouvert, s'arroser etc...
- de valider la pose d'un robinet d'eau froide dans les toilettes et de demander un devis à l'entreprise PALMIE.

QUESTIONS DIVERSES :

VOIRIE 2009 : PATA et VOIRIE COMMUNAUTAIRE :

Lors de la dernière Commission Travaux et Voirie de la Communauté de Commune, il a été décidé de proposer aux Communes une étude globale sur la voirie communautaire, afin de réaliser un diagnostic et une programmation des travaux sur la voirie d'intérêt communautaire. Le Conseil Municipal devra donc établir un ordre de priorité.

Pour la mise en place du PATA 2009, la Commission voirie propose de regrouper l'ensemble des Communes pour passer l'appel d'offres. Le Conseil Municipal souhaite étudier cette proposition, il est évident qu'il faut quantifier parfaitement ce qui va être fait.

Aménagement de la route de Lagnac – La Goudalie :

La réfection complète de la route classée voirie communautaire, de Lagnac à la La Goudalie va être lancée, l'appel d'offres va paraître cette semaine.

M Guibert souhaite que soit porté l'élargissement au niveau de la grange Monsieur Bouchède d'environ 60 cm car les voitures ne peuvent pas se croiser. Le Conseil Municipal demande qu'un parapet soit construit, d'une hauteur de 40 cm comme le reste du mur. Monsieur le Maire indique que ce supplément serait à la charge de la Mairie.

Ecole de Bezannes :

Inscriptions des enfants :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les inscriptions des enfants à l'école de Bezannes doivent être faites en Mairie, que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été décidé d'inscrire seulement les enfants de 3 ans révolus.

A la demande du corps enseignant et des parents d'élèves, il semble préférable pour la scolarité des enfants, de prendre en compte, lors de leur inscription, leur année de naissance et non plus leur date d'anniversaire de 3 ans. Un enfant né en décembre 2006 pourra effectuer sa rentrée scolaire dès septembre 2009, au même titre qu'un enfant né en avril 2006. Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

Eclairage extérieur :

Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec un technicien du SIEDA qui doit faire une proposition pour éclairer le chemin de l'école ainsi que le parking jusqu'à l'entrée du stade.

Inter du Causse de Bezannes :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur LABORIE, Président de l'Inter du Causse de Bezannes, concernant l'enlèvement des douches à l'ancien terrain, ce qui pose problème pour les moins de 15 ans qui s'entraînent tous les vendredis soirs sur ce terrain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas revenir sur sa décision, le plus grand vestiaire et le hangar seront enlevés. Seul le petit vestiaire sera maintenu pour pouvoir s'y changer et y ranger le matériel.

En attendant la mise en place de l'éclairage sur le nouveau stade les jeunes devront se rendre au nouveau vestiaire pour se doucher.

Monsieur GUIBERT propose d'agrandir jusqu'à la limite de propriété le terrain en stabilisé, qui sert pour les entraînements et pour les Quilles. L'éclairage de l'ancien terrain pourrait être rapatrié sur ce stabilisé afin de tout regrouper au même endroit. Une rencontre devra être organisée sur place avec les responsables du foot, des quilles et de la municipalité.

Eclairage Public de Lagnac :

L'extension de l'éclairage public de Lagnac vient d'être mis en service, les réseaux vont être déposés sous peu.

Syndicat intercommunal aménagement hydraulique de la Vallée du Dourdou :

Une partie des travaux sur l'aménagement des berges a été effectué dans le secteur de Rivaldières. Bientôt seront réalisés des travaux d'aménagement concernant les Moulins et le Pont de Couffiniés (Villecomtal).

Permis de construire de Mr et Mme LUU DANG VINH :

Maître Aoust a déposé un recours gracieux contre la Mairie, pour faire annuler l'arrêté de Monsieur le Maire, autorisant le permis de construire de Mr et Mme LUU DANG VINH. Monsieur le Maire rappelle que ce permis a été débattu en Conseil Municipal et a reçu l'approbation de tous les conseillers. Il est donc décidé de maintenir ledit arrêté, le permis de construire ne sera donc pas retiré, car il a été délivré en toute légalité. Un courrier sera fait en ce sens.

Chauffage d'appoint aux hangars de Saint Julien de Rodelle :

Proposition d'AGRO SERVICE d'un montant de 575.50 euros pour l'achat d'un générateur d'air chaud à fioul.

Attendre d'autres propositions, mais le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'achat d'un chauffage d'appoint.

Edition du Bulletin Municipal :

Le bulletin municipal est maintenant terminé, il a été pour cette édition complété par des articles et des photos des différentes associations de la Communes. Coût du tirage en 500 exemplaires : 1355 euros HT. Le Conseil Municipal donne son accord.

Association des Scouts :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Calmettes concernant la réservation de la Maison du Causse pour le week-end de Pâques, du 11 au 13 avril prochain.

Le Conseil Municipal décide que seuls les 66 euros pour le nettoyage leurs seront demandés. Concernant la demande d'accès à la sonorisation de la salle, des précisions devront être apportées quant à son utilisation.

Collège Immaculée Conception :

Demande une participation financière de la Mairie pour l'organisation d'un voyage culturel à Paris au mois de Mars 2009. Le Conseil Municipal refuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.